

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2008



Excusés : Mes BRIERE, ROCHER, Ms BILLY, SILVESTRE, RENOU, DUVEAU, PERDRIEU, NORMANDIN, MENARD, SECHET, DOLBOIS, VACHER, BARRE, DUGUE, MOUSSEAU, CAMUS, PELTIER.

Etaient présents : Mes PRAT, MARTIN, TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, Ms CHOUTEAU, GUEGNARD, AULAS, BODINEAU, MILLET, COCHARD, DAVY, JOULAIN, PIVERT, BONNIN, THAREAU, POURCHER, PIRON, LE BARS, GAUTIER, THOMAS

Pouvoir : Monsieur SILVESTRE a donné pouvoir à Monsieur BODINEAU

Sous la présidence de Michel PIRON

Promesse de crédit-bail de la société DETRAPLAST

-Loyer de l'atelier

Monsieur PIRON indique que suite à la liquidation judiciaire de SIR MSF, l'atelier relais de la zone du Léard a été libéré. Monsieur Franck BOURASSEAU du Comité d'Expansion a organisé un rendez-vous avec la SARL DETRAPLAST pour visiter en juin l'atelier relais. La SARL DETRAPLAST a alors demandé un chiffrage d'aménagements spécifiques. Un second rendez-vous a été organisé le 4 juillet. Le 10 juillet, la SARL a transmis la promesse de crédit-bail signée mentionnant le coût des travaux à engager et le coût du loyer.

Monsieur PIRON précise que la société DETRAPLAST fabrique des pièces techniques en matière plastique depuis 7 ans dans l'Orne. La société a souhaité se rapprocher de ses clients (Nantes, Angers, Rennes). Les 8 salariés actuels suivent donc l'entreprise.

Le loyer a été calculé en fonction des loyers déjà perçus par SIR MSF et du reste à rembourser sur l'emprunt déjà réalisé, réparti de nouveau sur 15 ans, à cela s'ajoute le coût des travaux réparti sur 15 ans, déduction faite des subventions. Le loyer sera de 2620€HT.

Il est proposé à l'entreprise un bail dérogatoire de 12 mois pour un passage ensuite en crédit-bail de 15 ans (reprenant les 12 mois de loyers). L'installation de l'entreprise aura lieu le 2 janvier 2008.

-Travaux de l'atelier

Monsieur PIRON signale que les travaux de l'atelier relais concernent la mise en place d'un pont roulant, la création de plots de fondations pour le pont roulant, la mise en place de menuiseries supplémentaires, les travaux d'électricité pour l'alimentation du tarif jaune et du pont roulant, les travaux de plomberie avec la mise en place d'un réseau d'air comprimé et d'eau froide, l'alimentation en tarif jaune depuis la limite de propriété et le changement de revêtement de sol. Les travaux sont estimés à 161 696€HT. A cela s'ajoute les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que les différentes études obligatoires. Cela porte l'investissement à 182 095€HT. Sur ces travaux, il est possible d'obtenir une subvention de 27 300€HT du Conseil Général.

-Choix de la maîtrise d'oeuvre

Monsieur PIRON indique que l'atelier avait été réalisé en 2000 par l'architecte Christian GRIMAUD. L'estimation de ses honoraires pour les travaux à réaliser est de 12 935.68€HT.

-Ouverture de crédits pour les travaux sur le Budget Annexe des Ateliers Relais

Monsieur PIRON ajoute que les travaux de l'atelier relais n'étant pas prévus dans le budget annexe des ateliers relais, il convient de faire une décision modificative n° 1 pour ajouter les travaux et la maîtrise d'œuvre à hauteur de

182 095€HT en dépenses et en recettes 27 300€ de subvention du Conseil Général ainsi qu'un emprunt à hauteur de 154 800€.

-Logements pour les salariés

Monsieur PIRON précise qu'un courriel a été transmis à l'ensemble des communes pour la recherche de 4 logements TIII. Monsieur LE BARS précise que les dossiers de demande de logements ont seulement été transmis à la commune de Thouarcé.

Les Organismes HLM concernés sont Habitat 49, Val de Loire, Gambetta et Foyer à Chavagnes. Une centralisation va être effectuée pour que les organismes soient mis au courant de cette recherche. Les locatifs privés sont également concernés.

Décision Modificative n°2 Budget Annexe des Ateliers Relais : Assurance des ateliers relais A B C de la zone du Léard à Thouarcé

Monsieur PIRON signale qu'une décision modificative est nécessaire pour intégrer le coût de l'assurance des ateliers relais ABC pour un montant de 1339€TTC dans le budget annexe des ateliers relais. Il s'agit d'un virement de crédits du chapitre 66 au chapitre 011.

Acquisition de valisettes pour la commune de Martigné-Briand

Monsieur PIRON indique que la Communauté de communes a compétence pour l'acquisition de valisettes de portage des repas. La commune de Martigné-Briand sollicite la communauté de communes pour l'acquisition de 3 valisettes pour un montant de 1121.44€TTC. Dans le cadre de la règle des 70% communauté de communes/30% commune, la commune de Martigné-Briand devra rembourser la somme de 281,76€ soit 30% du montant TTC déduction faite du FCTVA¹.

Madame MARTIN indique que l'acquisition de ces trois valisettes est nécessaire pour répondre éventuellement à la demande d'un nouveau bénéficiaire pour lequel il faudrait un jeu de deux valisettes et pour une les tests en laboratoire.

Commissions du SMITOM

Monsieur PIRON indique qu'il convient de désigner 2 membres pour la Communauté de communes aux commissions suivantes :

- Finances : orientations budgétaires, préparation du budget...
- Déchèteries : Suivi du marché d'exploitation, suivi de la création des nouvelles déchèteries, étude des conditions de sécurité,
- Technique : optimisation des tournées, suivi du matériel (robotisation, conteneurisation...).
- Communication : validation des documents écrits, recherche de nouveaux moyens de communication, ...

Commission finances	Jean-Yves LE BARS Jean-Yves RENOUE
Commission déchetteries	Jean-François VAILLANT Jacques GUEGNARD
Commission technique	Jean-Luc CHOUTEAU Colin DAVY
Commission communication	Maryvonne MARTIN

¹ Le 18 juillet, la société ECOTEL a proposé de diminuer son devis et a fait une nouvelle offre à 1058,46€TTC. Cela modifie donc la répartition entre la Communauté de Communes et la Commune : La Commune rembourse donc la somme de 268,38€ correspondant à 30% du montant TTC du devis après déduction du FCTVA, le reste à charge de la Communauté de Communes étant de 626,21€. La délibération tient compte du nouveau devis et de la nouvelle répartition financière qui en découle.

Il ajoute que l'encaissement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est très positif cette année.

Le prochain conseil communautaire est prévu le 25 septembre 2008 à 20h30 à Thouarcé.

Il sera précédé de la visite de zone du Léard à 20h.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'implantation de la société SARL DETRAPLAST, à compter du 2 janvier 2009, dans l'atelier relais de la zone du Léard à Thouarcé initialement occupé par SIR MSF.

AUTORISE le président à signer le bail dérogatoire avec la société SARL DETRAPLAST selon les conditions précisées ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer le crédit-bail à l'issue du bail dérogatoire avec la société SARL DETRAPLAST.

SOLLICITE une subvention à hauteur de 27 300€ pour la réalisation d'aménagements d'un atelier relais de la zone du Léard à Thouarcé pour un montant prévisionnel de 182 095€HT.

APPROUVE le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus.

ACCEPTTE la proposition du cabinet GRIMAUD pour un montant de 12935,68€HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'atelier relais de la zone du Léard à Thouarcé qui sera occupé le 2 janvier 2009 par la SARL DETRAPLAST.

ADOPTTE la Décision modificative n°1 du budget annexe des ateliers relais

ADOPTTE la Décision modificative n°2 du budget annexe des ateliers relais

DECIDE d'acquérir 3 mallettes de portage de repas pour un montant de 1058,46€TTC à ECOTEL au profit de la commune de Martigné-Briand

AUTORISE la commune de Martigné-Briand à verser une participation de 268,38€ correspondant à 30% du montant TTC du devis après déduction du FCTVA.

APPROUVE la composition des commissions du SMITOM du Sud Saumurois telle qu'indiquée ci-dessus.